

chacun d'eux : qu'il soit anathème."

Puisque le Pape est le gardien incontestable des intérêts religieux des peuples, il a donc le droit d'élever la voix et de donner une direction lorsque ces intérêts sont en péril, lorsque les divisions intestines des catholiques menacent de les compromettre irrémédiablement. Anathème à ceux qui contestent ce droit, dit le Concile du Vatican !

Maintenant que Sa Sainteté Léon XIII a formulé solennellement le devoir des catholiques du Canada, dans son Encyclique sur la Question scolaire du Manitoba, à quoi se réduit le rôle des simples fidèles ?

Il se résume à un seul devoir : accepter les enseignements qui leur sont donnés, y conformer leur conduite et seconder, par tous les moyens en leur pouvoir, les directions du S. Siège et des Pasteurs établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu.

Toute attitude contraire ne peut être le fait que d'un mauvais catholique.

---

### Un dilemme

Jusqu'à présent, toute notre organisation scolaire a fonctionné sous le contrôle du Conseil de l'Instruction publique. Celui-ci se compose d'une section catholique et d'une section protestante, dont chacune s'occupe des intérêts de ses coreligionnaires. Ce système très sage a fait l'admiration de l'univers, on peut l'affirmer.

Si l'on décide la création d'un ministère de l'Instruction publique, en cette Province, le contrôle de notre système scolaire passera évidemment du Conseil au nouveau ministre. — Eh bien, nous disons que les catholiques et les protestants ont les mêmes raisons de redouter un pareil changement.

La plupart du temps, sans doute, le ministre de l'Instruction publique serait un Canadien-Français catholique. Comment donc les Anglais protestants pourraient-ils consentir à renoncer à leur présente autonomie, qui les rend maîtres chez eux, pour remettre en des mains étrangères le plein contrôle de leurs écoles ?

Mais il pourra fort bien arriver, de temps en temps, que le